



Les soins palliatifs à domicile en Belgique

Nathalie Legaye, coordinatrice
Plate-forme des Soins Palliatifs en Province de Liège





Prochainement

» **18 novembre 2015**
La mort et ses représentations en cancérologie : un possible à vivre et à penser - 32ème congrès de la Société Française de Psycho-Oncologie

» **20 novembre 2015**
Interdisciplinarité et soins palliatifs - 4ème journée de réflexion pour kinésithérapeutes et ergothérapeutes

» **26 novembre 2015**
A quoi bon une éthique en fin de vie ? - thèse développée par Philippe Sanchez



« Votre revue
SoinsPalliatifs.be
N° 28, septembre 2015,
«Soins palliatifs... soins intensifs ?» »

Soins palliatifs

- » Définition
- » Historique
- » Législation

Bénéficiaire de soins palliatifs

- » Où se pratiquent les soins palliatifs ?
- » Aides financières

Pour les professionnels

- » Formulaires
- » Organiser le retour à domicile

Accompagnement spécifique

- » Enfant face à la maladie grave
- » Handicap et SP

Nos annuaires

Les soins palliatifs

» En Wallonie

Je cherche :

Type d'acteur

Tous les acteurs

Code Postal

1300

Ok

» A Bruxelles

» En Flandre

Enfants et maladie grave

Lieu d'intervention

Tous

Public visé

Tous

Catégorie de services proposés

Tous

Recherche par nom

Ok

NEW - CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE EUROPEEN EN ACCOMPAGNEMENT ET SOINS PALLIATIFS - 29 octobre 2015



L'Université catholique de Louvain et l'Université catholique de Lille associent leur expertise pour vous proposer un programme de formation traitant de la complexité de la fin de vie. Ce certificat est conçu pour répondre aux besoins des acteurs investis dans le secteur de la santé. Il a pour objectif de former les participants à **maîtriser les bases nécessaires à un juste exercice des soins palliatifs**, que ce soit d'un point de vue clinique, technique, psychologique, éthique et d'accompagnement des personnes. Le démarrage est prévu en **décembre 2015**.

Tous les renseignements sont disponibles à l'adresse www.formation-soins-palliatifs.eu et le dépliant est consultable en cliquant sur la couverture ci-contre !

NEW - CONFERENCE "ACTION ET RECHERCHE SUR UNE EDUCATION A LA MORT" ET FORMATION "COMMENT EDUQUER LES ENFANTS A LA QUESTION DE LA MORT ?" - 27 octobre 2015



La Plate-forme de Concertation en Soins Palliatifs du Hainaut oriental et Reliance asbl s'associent pour vous proposer une conférence et un module de deux journées de formation sur la thématique de l'**"Education à la mort"**. Le **19 novembre 2015** à 19h30, à l'Auditoire de l'Espace Santé à Charleroi, **Marie-Ange Abras**, chercheuse en soins palliatifs associée au Centre de Recherche sur l'Imaginaire Social et l'Education (C.R.I.S.E.) de l'Université de

MERCI A TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION !



LA VIE ?



Plan

- La Belgique
- La loi belge relative aux soins palliatifs
- L'organisation des soins palliatifs en Belgique
- Patient palliatif et avantages financiers
- Réflexions belges actuelles
- Modèle belge inspirant ?

Journée Nationale des Réseaux 2015

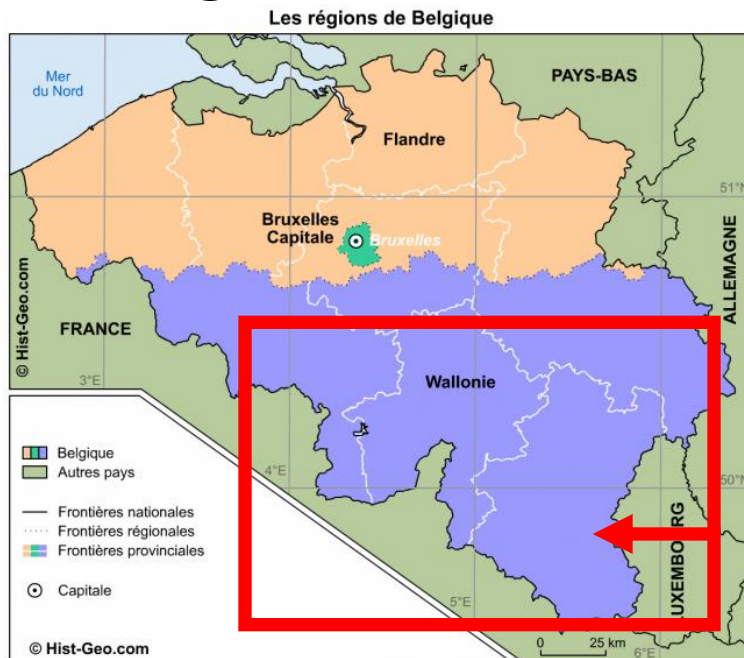


La Belgique

11.190.845 habitants - 30.528 km²

3 communautés

3 régions



Financement

Fédéral (Inami)

Régions

6^{ème} réforme de l'état

Transfert des
compétences

Objet d'analyse

organisation des SP en
Wallonie



Loi relative aux soins palliatifs (2002)

- **Tout patient doit pouvoir bénéficier de soins palliatifs dans le cadre de l'accompagnement de sa fin de vie.**
- Les dispositifs d'offre de soins palliatifs et les critères de remboursement de ces soins par la sécurité sociale doivent garantir **l'égalité d'accès** aux soins palliatifs de tous les patients incurables, dans l'ensemble de l'offre de soins.



2002 = Loi relative aux soins palliatifs

- Les professionnels de la santé confrontés dans l'exercice de leur activité à la problématique de fin de vie doivent pouvoir bénéficier de l'appui d'une **équipe de soins palliatifs**, de **supervision**, de **temps et de lieux de parole**.
- Tout patient a le droit d'obtenir **une information concernant son état de santé et les possibilités des SP**. Le médecin traitant communique cette information sous une forme appropriée, compte tenu de la situation du patient, de ses souhaits et de l'état de ses facultés de compréhension.



2002 = Loi relative aux soins palliatifs

- Sauf en cas d'urgence, **l'accord du patient**, donné librement et en connaissance de cause, est requis pour tous les examens ou traitements.
- Une **évaluation régulière des besoins** en matière de SP et de la qualité des réponses qui y sont apportées est réalisée par une cellule d'évaluation (*au sein de l'Institut scientifique de la santé publique - Louis Pasteur*). Les organisations de professionnels de la santé assurant les SP seront associées à cette évaluation.



L'organisation des soins palliatifs à domicile

Les acteurs

1^{ère} ligne : les équipes de soignants

2^{ème} ligne : les équipes de soutien en soins palliatifs à domicile

3^{ème} ligne : les plates-formes provinciales de SP (25) regroupées en 3 fédérations régionales de SP



2^{ème} ligne

Les équipes de soutien en SP à domicile

Les équipes de soutien en soins palliatifs sont des **équipes pluridisciplinaires spécialisées** en soins palliatifs qui apportent un **soutien**, lors de l'accompagnement à domicile en fin de vie, aux intervenants de 1^{ère} ligne (médecins, infirmiers, kinés, gardes malades,...), aux patients et à leur famille.



2^{ème} ligne

Les équipes de soutien en SP à domicile

28 Equipes de soutien en Belgique

- Elles sont liées par convention à une plate-forme de SP
- Elles interviennent avec l'accord du MG
- Elles suivent minimum 150 patients par 200.000 habitants
(ces équipes accompagnent +/- 7.800 patients/an)



2^{ème} ligne

Les équipes de soutien en SP à domicile

Qui peut appeler l'équipe de soutien ?

Le patient, les proches, le médecin traitant, tout soignant du domicile, les hôpitaux en vue d'un retour à domicile, les structures de coordination, les maisons de repos et maisons de repos et de soins, etc.



2^{ème} ligne

Les équipes de soutien en SP à domicile

Que propose l'équipe de soutien ?

- Répond à la demande des soignants de terrain, des familles et des patients
- Intervient de façon conjointe avec les soignants habituels du domicile: elle ne preste pas de soins
- Collabore avec le réseau existant (coordinations de soins à domicile, mutuelles, volontaires, groupes d'entraides, services de prêt de matériel, ...)
- Propose un regard extérieur dans le respect du choix des patients et des soignants



Qu'apporte l'équipe de soutien ?

- Collaboration et concertation avec les médecins et autres intervenants pour l'évaluation et le suivi de la douleur, et des autres symptômes d'inconfort
- Aide et conseils sur les plans techniques, matériels et administratifs
- Soutien émotionnel, social et spirituel du patient, de son entourage et des intervenants de 1^{ère} ligne
- Aide à la prise de décisions adaptées à la situation du domicile



3^{ème} ligne

Les plates-formes de soins palliatifs

Arrêté royal 1997

- Réunir, par province, tous les acteurs des SP
- Lieux d'échanges
- 25 en Belgique





3^{ème} ligne

Les plates-formes de soins palliatifs

Promouvoir la culture palliative

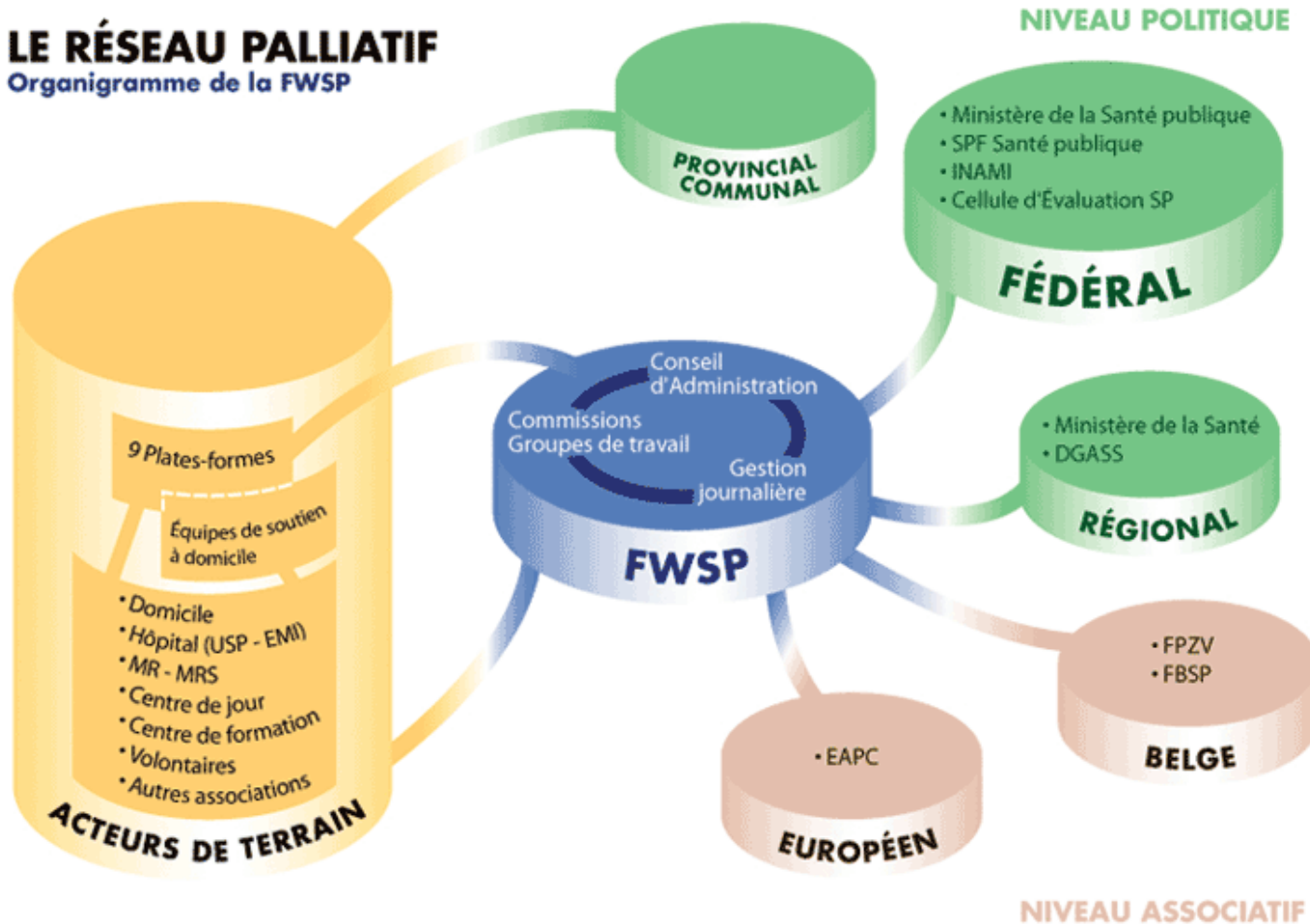
- Informer et sensibiliser
- Mettre à jour les connaissances en SP
- Coordonner les diverses actions menées : concertations
- Exercer une fonction consultative et de soutien logistique
- Développer le volontariat en matière de soins palliatifs
- Proposer un soutien psychologique aux patients, aux aidants proches et aux soignants.

Journée Nationale des Réseaux 2015



Les fédérations de soins palliatifs Ex. : la FWSP

LE RÉSEAU PALLIATIF Organigramme de la FWSP





Qu'entend-on par « patient palliatif » (aux yeux de la législation belge)

Aux yeux de la loi, un patient à domicile peut être reconnu « **patient palliatif** » par son médecin s'il répond aux critères suivants :

- affection irréversible
- évolution défavorable (physique et psychique)
- thérapie n'a plus d'influence
- pronostic mauvais (décès dans les 24h à 3 mois)
- intention de mourir à domicile
- remplit les critères prévus par la loi

La reconnaissance permet l'octroi d'avantages financiers



Le forfait palliatif (647,16 €)

- 1 x renouvelable 1 x
- couvre le matériel de soins, les médicaments, etc.
- 2014 – 16.395 patients y ont eu recours (30 % en ont eu 2)

Le remboursement des honoraires

médecin généraliste, infirmier(s), kiné(s)

L'obtention du congé palliatif pour les proches

L'accès aux prestations d'aides familiales

sans limitation de durée



Réflexions actuelles

1. Le développement du réseau
2. La définition du patient palliatif
(statut palliatif simple – majoré – complet)
3. Les déclarations de volontés anticipées
Le projet de soins personnalisé anticipé (PSPA)
4. L'accès aux données médicales et leur protection
(ex : réseau santé wallon)



Réseau Santé Wallon

Espace patient

Espace professionnel

FR DE NL EN

Qu'est-ce que c'est? Comment s'inscrire? Votre dossier santé Questions fréquentes



Votre dossier santé, accessible & sécurisé !

L'échange électronique de vos documents médicaux contribue à améliorer la qualité des soins tout en évitant la redondance.



Voir la vidéo

Adhésion simple & gratuite !

S'INSCRIRE EN LIGNE

Déjà inscrit ?

Vers l'espace privé

Gérez votre dossier



Vous gérez les accès à votre dossier santé en ligne de n'importe où et à tout moment !

En savoir plus

Besoin d'informations?



Consultez les informations générales ou contactez le secrétariat de la FRATEM

info@rsw.be

Le RSW engage !



Vous êtes un(e) informaticien(ne) compétent(e), intéressé(e) par un projet engagé au service de la santé des citoyens wallons?

En savoir plus

Participants au projet





Modèle belge inspirant ?

- **Développement des soins palliatifs**
grâce aux équipes de soutien en SP à domicile et les plates-formes de soins palliatifs
- **Formation**
hautes écoles et universités
qualification en soins palliatifs (150 h)
formation continuée (formations à la carte)
PF : sensibilisation – base – spécifique
caractère obligatoire (subsides, référent palliatif, etc.)



Merci de votre attention